

Vert lumière haute pureté**320770**

Nocif

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial : Vert lumière haute pureté.
Usage : Réservé à un usage professionnel.
Identification de la société : REACTIFS RAL S.A.
Site Montesquieu
33651 MARTILLAC CEDEX France
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.reactifs-ral.fr

2 Identification des dangers

Principaux dangers : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Suspecté cancérigène.

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation de poussière.

Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Gorge sèche. Maux de tête.
- **Contact avec la peau** : L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.
- **Ingestion** : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

Dangers physiques et chimiques : Eviter la production de poussières.

3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	Classification
Vert lumière haute pureté	:	5141-20-8	225-906-5	-----	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20/21

C.I. (index couleur) : 42095

RETECS# : BQ4900000

4. Premiers secours

Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

Vert lumière haute pureté**320770****5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.
Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Mesures après fuite / épandage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

7. Manipulation et stockage

- Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures techniques de protection : Captation des poussières (aspiration)
Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- **Protection des mains** : Gants.
- **Protection de la peau** : Porter un équipement de protection adéquat.
- **Protection des yeux** : Lunettes.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique** : Cristaux.
Couleur : Violet foncé.
pH : 4.0 < pH < 5.0 à 1% H₂O
Point de fusion [°C] : 288°C
Solubilité dans l'eau : 100 g/L
Solubilité dans : Ethanol. (2 g/L)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 3

Révision nr : 3

Date : 1 / 3 / 2005

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2002

Vert lumière haute pureté**320770**

10. Stabilité et réactivité

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : Ne pas rejeter dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14. Informations relatives au transport

- ADR/RID : Non réglementé.
- ICAO/IATA : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

Symbole(s) : Nocif.
Phrase(s) R : R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Phrase(s) S : S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

16. Autres informations

Autres données : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont fondés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementants son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document